

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEoud, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

Absent représenté: MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

RAPPORT N° 2025/247 : Décision Modificative n°4, budget primitif Principal 2025 : ajustement de crédits

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget de l'exercice 2025 sont à ajuster. Il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de débit selon les détails ci-dessous :

- Ajustement opérations patrimoniales** : Afin de mettre à jour l'actif il convient d'augmenter en dépenses et en recettes les articles permettant de basculer les études en travaux en cours ou en travaux finis : + 240 000 €
- Provision à constater** : la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a reçu en novembre des rôles supplémentaires correspondant à des régularisations de CFE des années 2021 à 2024. Ces rôles supplémentaires correspondent à un re-calcul des bases de CFE relatives à des établissements liés à un barrage. Ces établissements étaient exonérés sur 50 % de leur valeur locative pour laquelle la CCSP a perçu des allocations compensatrices de 2021 à 2025 (article 29 de la loi de finances pour 2021). Ces allocations ont donc été perçues à tort et feront l'objet d'une reprise dont les modalités n'ont pas encore été définies. Dans l'attente de consignes supplémentaires et par principe de précaution, la DDFIP nous invite à provisionner une partie de la somme perçue au titre des rôles supplémentaires, soit **3 000 000 €**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative suivante :

FONTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
6815 (68)	Provisions	3 000 000	73118 (73)	Autres contributions directes	3 000 000
TOTAL		3 000 000	TOTAL		

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
2128 (041)	Opérations patrimoniales autres agencements	+ 60 000	2031 (041)	Opérations patrimoniales (frais d'études)	+ 240 000
2181 (041)	Opérations patrimoniales installations générales	+ 60 000			
2315 (041)	Opérations patrimoniales installations matériel	+ 60 000			
2318 (041)	Opérations patrimoniales autres immobilisations corporelles	+ 60 000			
TOTAL		+ 240 000	TOTAL		+ 240 000

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMOUD

